AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-8-74 076115

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE

(ARDENNES, AUBE, HAUTE MARNE, MARNE)

Villa Blanche - 62, Rte Nationale - La Neuvillette, 51100-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL 30 F

C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W

Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

BULLETIN N° 23 — 20 août 1974

GRANDE CULTURE

MALADIE DU COEUR DE LA BETTERAVE

Par avis du 2 juillet nous avons attiré l'attention des producteurs de betteraves sur les risques de carence en bore, liés à une pluviométrie insuffisante.

Le mois de juillet, normalement pluvieux ou légèrement excédentaire, a permis aux betteraves de se maintenir sans extérioriser des symptômes de carence.

Par contre la sécheresse et la chaleur de la première quinzaine d'août ont amené l'apparition de lésions sur feuilles, bourgeons et même racines.

Les risques sont surtout importants :

- sur sols de défriche récente
- en sols très filtrants
- sur anciennes pâtures

même si ces sols ont reçu la fumure classique de fond avant l'implantation de la culture.

Le risque est évidemment maximum sur bettéraves installées en sol de craie ou en sol sableux et n'ayant reçu aucune fumure boratée.

Par suite d'un approvisionnement malaisé en produits boratés il est conseillé :

- detraiter par priorité les cultures les plus marquées
- d'intervenir de préférence sur les betteraves à arracher tardivement
- d'économiser au maximum les produits.

Il est à remarquer que les divers produits pouvant être mis en oeuvre (borate de soude, pentaborate de soude, spécialités complexes apportant du bore) agissent à des doses relativement faibles mais alors leur action n'est pas prolongée.

Toutefois dans l'hypothèse d'une fin d'été humide, permettant au bore du sol de jouer à nouveau, les doses faibles peuvent amener un effet satisfaisant et suffisant sur les cultures. Il est évident qu'une arrière saison sèche requiert une nouvelle application, une vingtaine de jours après la précédente.

Par souci d'économie en produits, si on envisage de fragmenter l'application, il ne faut toutefois pas descendre au-dessous de :

Pentaborate de soude. : 2 kg/ha

Borate de soude : 3 kg à 3,500 kg/ha

Produit complexe (apportant par exemple 35 % de B_2O_3) = 2 kg à 3 kg/ha.

Il est rappelé que le borate de soude se solubilise mal. Utiliser de préférence de l'eau tiède pour le délayer.

P.165

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

L'action des produits sera d'autant meilleure que le litrage apporté sera élevé (sans ruissellement) et que l'application sera effectuée en dehors des heures chaudes.

Ne pas confondre les jaunissements d'origine indéterminée affectant actuellement certaines cultures avec la carence en bore.

Dans les cas de premiers symptômes de carence :

- le parenchyme des feuilles adultes s'éclate (donnant l'impression de feuilles légèrement grêlées)
- les pétioles des feuilles ont leurs nervures centrales marquées de brun
- parfois au niveau du sol les racines présentent des plages noirâtres, relativement superficielles.

LE DESHERBAGE DU COLZA D'HIVER

Avant la période de semis des colzas, qui s'échelonne dans nos régions du 5 au 15 septembre, il parait opportun de rappeler les herbicides susceptibles d'être utilisés sur cette culture.

Les produits peuvent être classés en deux grands groupes :

- herbicides de pré-semis
- herbicides de post-levée

HERBICIDES DE PRE-SEMIS

Diallate (Avadex) - 1,4 kg de m.a./ha

Détruit essentiellement les graminées. Application suivie d'un hersage croisé.

Napropamide (Devrinol) - 1,250 kg m.a./ha

Outre une action satisfaisante sur agrostis, paturin, vulpin ; efficace sur capselle, mercuriale, véronique et gaillet-gratteron. L'incorporation peut s'effectuer jusqu'à plusieurs jours après l'application.

Nitralin (Planavin) - 0,750 kg m.a./ha (sols légers) - 1,250 kg m.a./ha (sols argileux)

Actif sur agrostis, paturin, ray-grass, vulpin, coquelicot, mouron des oiseaux, véronique. A incorporer dans les 24 à 48 heures après l'application.

Trifluraline (Tréflan) - 1,200 kg m.a./ha

Efficace sur agrostis, paturin, ray-grass, vulpin, chenopode, coquelicot, mouron des oiseaux, renouées, véronique. L'incorporation du produit doit immédiatement suivre son application

HERBICIDES DE POST-LEVEE

Carbetamide (Légurame P.M.) - 2 kg m.a./ha

Efficace sur graminées annuelles. A appliquer pendant le repos végétatif du colza (même sur sol gelé)

Dalapon (spécialités diverses) - 2,500 kg m.a./ha

Actif sur la plupart des graminées annuelles. Applicable du stade 3-4 feuilles du colza jusqu'à la fin du repos végétatif.

Propyzamide + Diuron (Kerb Ultra) - 0,500 kg + 0,160 kg m.a./ha

Détruit la plupart des graminées ainsi que des dicotylédones adventices : capselle, chénopode, coquelicot, mouron des oiseaux, véronique.

A employer sur colza atteignant 4 feuilles vraies.

.../...

Propyzamide (Kerb 50) - 0,750 kg m.a./ha

Efficace sur la plupart des graminées annuelles. A utiliser sur colza du stade 3 feuilles jusqu'à la reprise de la végétation.

Deux autres produits ont une action très spécifique :

le Benzoylprop-Ethyl (Suffix) contre folle-avoine

le T C A (spécialités diverses) contre le vulpin

Quelques remarques complémentaires sont à mentionner :

- le diallate peut se révéler insuffisant lorsque le sol est très sec
- la napropamide, produit particulièrement intéressant car efficace sur gaillet-gratteron, s'est révélé dommageable aux blés cultivés derrière colzas traités. Son emploi est à déconseiller en sols de craie.
- l'emploi du carbetamide peut être malaisé par hiver doux, lorsque le repos végétatif du colza est insuffisant
- en secteur à hivers rigoureux l'emploi du dalapon est préférable après la période des grands froids, car il peut sensibiliser la culture au gel
- dans l'hypothèse où le colza d'hiver doit être remplacé par une culture de printemps, il importe de se renseigner avec précision sur les cultures pouvant être entreprises, la rémanence de la plupart des herbicides mentionnés portant sur plusieurs mois.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

A. GODIN.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire Champagne,

J. DELATTRE.

P66